



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

RÉSOLUTION **des travailleuses et travailleurs des blanchisseries genevoises**

RÉINTÉGRATION IMMÉDIATE DE NOTRE PRÉSIDENTE !

Nous, salariées et salariés du secteur des blanchisseries à Genève, réuni-e-s en urgence ce jour en assemblée générale extraordinaire, protestons avec vigueur et condamnons fermement le licenciement antisyndical de la présidente de notre comité de branche des Blanchisseries et déléguée syndicale d'Unia Genève.

Nous exigeons sa réintégration immédiate comme le prévoient les Conventions n° 87 et n° 98 de l'OIT, la Recommandation n° 143 concernant les représentants des travailleurs et les engagements de la Suisse qui a ratifiées ces conventions respectivement le 25 mars 1975 et le 17 août 1999.

De telles mesures de répression à l'encontre de délégué-e-s syndicaux sont absolument inacceptables, en particulier dans le cadre d'un partenariat social établi et constructif.

Ces attaques contre notre présidente et contre la liberté syndicale sont inadmissibles. Nous soutiendrons toutes les mesures nécessaires afin que les délégué-e-s du personnel, les droits syndicaux et l'esprit du partenariat social soient pleinement respectés dans le secteur des blanchisseries, un secteur principalement féminin, déjà largement précarisé où la pénibilité du travail n'est plus à démontrer.

Nous appelons les organes dirigeants de **5àSec Baechler**, notamment son CEO et son conseil d'administration, à renoncer à ce licenciement proprement scandaleux et à réintégrer notre présidente dans les plus brefs délais.

En outre, nous exigeons que l'entreprise 5àSec-Baechler Suisse entretiennent un dialogue social ouvert, honnête et sincère avec notre syndicat, le Syndicat Unia, signataire de la Convention collective des Blanchisseries romandes, et que ce dialogue se fasse dans le respect et la bonne foi avec les membres de la direction suisse de 5àSec-Baechler Suisse.

Les responsables de 5àSec-Baechler n'en ont peut-être pas conscience, mais les conséquences de ce licenciement dépassent largement le cadre de la seule entreprise **5àSec Baechler**. Aussi, nous soutiendrons toutes les démarches du syndicat Unia visant à la réintégration de notre présidente et au respect de la liberté syndicale, y compris auprès des instances cantonales, nationales, juridiques, paritaires et internationales pertinentes, notamment le Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Résolution adoptée à l'unanimité, le jeudi 12 mars 2026 à Genève